

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 19 septembre 2024

n° 172-24 C

Objet : RD - Sollicitation de Chambéry-Grand Lac Economie pour le classement du parc d'activités économiques de la Revériaz à Chambéry

- date de convocation le 13 septembre 2024
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-neuf septembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Jean-d'Arvey, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 50

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Vincent Miguet

Cécile Trahand

Christophe Pierretton

Martine Lambert

Cyrille Causse

James Hallay

Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco -

Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Sylvie Koska - Micheline Myard-Dalmaïs -

Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Sara Rotelli -

Alexandra Turnar - Philippe Vuillemet

Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Pierre Duperier

Jolaine Audoux

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

Sandra Ferrari

Jean-Maurice Venturini

Valentin Hachet

Jocelyne Gougou

Philippe Ferrari

Maryse Fabre

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Thierry Tournier

Corine Wolff

• conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Eric Delhommeau - Jean-Pierre Fressoz

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 26

de Anne-Marie Barouti à Sandra Ferrari - de Arthur Boix-Neveu à Cécile Trahand - de Daniel Bouchet à Thierry Repentin - de Vincent Boulnois à Alexandra Turnar - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Michel Camoz à Claudine Bonilla - de Jean-Pierre Casazza à Farid Rezzak - de Corinne Charles à Franck Morat - de Jean-Pierre Coendoz à Thierry Tournier - de Isabelle Dunod à Christophe Pierretton - de Michel Dyen à Jean-Maurice Venturini - de Christelle Favetta-Sieyes à Jocelyne Gougou - de Hervé Ferroud-Plattet à Daniel Rochaix - de Philippe Gamen à Brigitte Bochaton - de Chantal Giorda à Alexandre Gennaro - de Danièle Goddard à Martin Noblecourt - de Sabrina Haerinck à Jimmy Bâabâa - de Laïla Karoui à Sylvie Koska - de Marine Mithieux à Corine Wolff - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Claire Plateaux à Alain Caraco - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier - de Josette Rémy à Jean-Marc Léoutre - de Walter Sartori à Benoît Perrotton - de Alain Thieffenat à Martine Lambert - de Serge Tichkiewitch à Vincent Miguet

• conseillers excusés : 6

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Max Joly - Luc Meunier - Marie Perrier - Alain Saurel

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 19 septembre 2024

délibération n° 172-24 C

objet **RD - Sollicitation de Chambéry-Grand Lac Economie pour le classement du parc d'activités économiques de la Revériaz à Chambéry**

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'économie, de l'enseignement supérieur, de l'innovation, de la transition écologique et du développement durable, rappelle que Grand Chambéry a transféré à Chambéry-Grand Lac Economie (CGLE) la compétence de création, gestion et aménagement foncier de toute nouvelle zone d'activités sur le territoire de ses membres.

Depuis plusieurs mois, les entreprises Vicat et Opinel portent un projet de développement de leurs activités sur le secteur de la Revériaz.

Afin que CGLE soit en mesure d'intervenir pour l'aménagement de ce secteur, et en accord entre les adhérents, il est proposé de demander l'intégration du périmètre concerné au titre des parcs d'activités économiques (PAE) du syndicat.

Conformément aux principes de fonctionnement de Chambéry-Grand Lac Economie, cela est rendu possible car le secteur respecte deux des quatre critères établis : le classement en zone économique et un potentiel de développement des différents espaces.

Cette intégration permettra à CGLE d'intervenir pour réaliser les accès au PAE depuis la RD 1006, dont le financement est pris en charge à 40 % par les entreprises, plafonné à 400 k€. Cette possibilité est également autorisée par les principes de fonctionnement du syndicat : « si certains aménagements ne concernent que partiellement les PAE (c'est le cas par exemple d'un rond-point d'accès dont une des branches dessert un PAE) alors le financement de ces aménagements sera réparti à l'aide d'une clé de répartition entre CGLE et les collectivités concernées ».

A titre indicatif, le coût estimé du projet est de 925 k€ HT dont 370 k€ pris en charge par les entreprises, 150 k€ pris en charge par le Département et 405 k€ à répartir entre les collectivités (CGLE, Grand Chambéry et Grand Lac).

Cette démarche portée par CGLE et ses collectivités membres s'inscrit dans une vision d'avenir où les parcs d'activités économiques ou espaces économiques devront progressivement muter et se densifier. Aussi, il devient nécessaire de pouvoir progressivement, sur la base des critères de fonctionnement établis, accompagner le tissu économique local et l'aménagement du territoire des agglomérations, et ainsi d'intégrer de nouveaux espaces à enjeux au périmètre d'intervention de CGLE. Ces intégrations se feront après délibérations concordantes des trois collectivités.

Vu les statuts de Grand Chambéry et de Chambéry-Grand Lac Economie,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : sollicite Chambéry-Grand Lac Economie pour le classement de ce nouveau secteur de la Revériaz, selon le plan et la liste des parcelles en annexe, au titre des PAE relevant de la compétence de Chambéry-Grand Lac Economie,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer tout document utile dans le cadre de cette procédure.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **172-24 C**

Objet de l'acte :	RD - Sollicitation de Chambéry-Grand Lac Economie pour le classement du parc d'activités économiques de la Revériaz à Chambéry
Classification Préfecture :	3 - Domaine et patrimoine 5 - Autres actes de gestion du domaine public
Date de l'acte :	19 septembre 2024
Annexe(s) :	liste parcelles PAE, plan

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20240919-lmc1H32164H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H32164H1

Date de transmission en Préfecture :	27 septembre 2024
Date de réception en Préfecture :	27 septembre 2024
Date de publication sur le site internet:	vendredi 27 septembre 2024